

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille seize, le 1^{er} décembre à 18h30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno CAUBET, Maire.

Membres en exercice : 11

Date de convocation : 25 nov. 2016.

Présents : Mesdames CELARIES, TOMA, TOURNIER-MARRE & VERBEKE (arrivée à 19h40) et Messieurs FERRARO, LASSERRE, MUNIER & NAVARRO.

Excusés : Madame VERBEKE qui donne pouvoir à Monsieur CAUBET, Madame DE RANCÉ qui donne pouvoir à Madame CELARIES, Monsieur VICENTE qui donne pouvoir à Monsieur FERRARO.

Secrétaire de séance : Monsieur MUNIER a été élu à l'unanimité.

En préambule, le conseil municipal a approuvé le compte-rendu de la séance du 01 octobre 2016.

A) Modification des statuts du SDEHG

Lors de sa réunion du 03 octobre 2016, le comité syndical du SDEHG a approuvé une modification statutaire qui doit être soumise aux conseils municipaux des communes-membres pour être mise en œuvre.

Le Maire explique que la modification statutaire proposée concerne la représentation substitution de Toulouse Métropole hors ville de Toulouse, le nom du SDEHG qui devient Syndicat Départemental d'Energie de la Haute Garonne et la prise en compte de la commune nouvelle de Péguilhan (qui prend la place des communes de Lunax et Péguilhan).

Après avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal approuve la modification statutaire du SDEHG.

B) Projet de Programme Local de l'Habitat 2017-2022 du SICOVAL

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il a reçu notification de la délibération n° 2016-10-009 du Conseil de Communauté du SICOVAL en date du 3 octobre 2016 ayant pour objet l'approbation du projet de Programme Local de l'Habitat 2017-2022 du SICOVAL.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le déroulement de l'étude PLH, lancée par le SICOVAL au mois de janvier 2014.

Cette étude a donné lieu à plusieurs réunions de travail rassemblant des élus, des techniciens du SICOVAL et des communes, des institutions (Etat, SMEAT, ...) et des professionnels de l'Habitat.

Face aux enjeux et problématiques mis en avant par le diagnostic territorial du SICOVAL, quatre orientations stratégiques sont définies :

Orientation I : Maintenir l'attractivité du territoire du SICOVAL

Orientation II : Maîtriser la consommation foncière en polarisant le développement urbain

Orientation III : Répondre aux besoins diversifiés des ménages et les accompagner dans leurs parcours résidentiels

Orientation IV : S'assurer de la qualité d'usage, de l'adaptation et de la performance énergétique des logements

Elles s'appuient sur une large concertation avec les communes et sur une co-construction des perspectives de production de logements.

A partir de ces orientations stratégiques, un programme d'actions est décliné autour des principales thématiques suivantes :

- les perspectives de production de logements par commune : un recensement établi avec les communes permet d'identifier un potentiel de 5000 logements familiaux sur la période 2017-2022 ; ce potentiel est territorialisé par commune en fonction des caractéristiques propres à chacune d'elle ;
- la mise en place de niveaux d'intervention pour appuyer les communes dans leurs projets opérationnels ;
- l'offre de logements aidés : il s'agit d'orienter 25% de la production neuve vers des logements locatifs sociaux et de 20 à 40% vers des logements en accession à prix abordable selon les secteurs du territoire ;
- la gestion déléguée des aides à la pierre pour le logement social et l'accompagnement renforcé des communes et des organismes HLM pour une construction adaptée des logements aidés ;
- la gestion des demandes et des attributions dans le parc locatif social sera travaillée à travers l'élaboration du Plan Partenarial de Gestion de la Demande Locative Sociale et la Conférence Intercommunale du Logement ;
- la mise en œuvre d'une démarche BIMBY et l'identification du potentiel en renouvellement urbain afin de s'inscrire dans les principes de densification du tissu existant et de valorisation des secteurs déjà urbanisés ;
- la qualité des logements neufs avec notamment la mise en place d'une convention de partenariat avec CERQUAL relative à certification NF Habitat ;
- l'amélioration des logements existants à travers la poursuite du Programme d'Intérêt Général à destination des ménages modestes, la gestion déléguée des aides à la pierre, l'étude d'opportunité de la poursuite de la plateforme Rénoval et l'observation et la veille sur les copropriétés privées pour repérer d'éventuelles fragilités ;
- les logements dédiés pour répondre à des besoins spécifiques (l'hébergement d'urgence, le logement d'insertion et temporaire, le logement des jeunes et des personnes âgées, l'accueil des gens du voyage), dont le recensement fait état d'une perspective de 920 logements environ ;
- la poursuite de l'Observatoire Territorial de l'Habitat, lequel permet la réalisation des bilans annuels du PLH, l'évaluation des actions mises en œuvre, le suivi des dynamiques des marchés immobiliers, ...

Après avoir entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal approuve le projet de PLH 2017-2022 du SICOVAL.

C) Schéma de mutualisation du SICOVAL

Le Maire rappelle que le schéma de mutualisation a été présenté aux conseillers municipaux lors de la réunion du conseil municipal du 11 octobre 2016.

Il indique que la réforme territoriale initiée par la loi du 16 décembre 2010, loi de réforme des collectivités territoriales, a notamment introduit l'obligation pour les établissements publics de coopération intercommunale de rédiger un rapport relatif aux mutualisations entre les services de l'EPCI et les services des communes-membres.

La loi NOTRe du 7 août 2015 prévoit que le schéma de mutualisation doit être transmis pour avis aux conseils municipaux des communes-membres qui disposeront d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur ce projet et qu'à défaut de délibération dans ce délai, l'avis est réputé favorable.

Ce projet de schéma de mutualisation a été présenté en Conférence des Maires le 29 juin 2016 et transmis aux maires de communes-membres (présenté lors du conseil municipal du 11 octobre 2016), afin que les conseils municipaux soient appelés à délibérer pour avis, conformément à la loi.

Il sera ensuite proposé à l'adoption des conseillers communautaires en séance du Conseil de Communauté suivant.

Pour préparer le schéma de mutualisation, la méthodologie retenue a été la suivante :

- une approche globale et transversale de la mutualisation : le périmètre d'étude portait sur les 36 communes,
- une construction du schéma en mode projet avec l'élaboration d'un état des lieux et d'un diagnostic, la définition des besoins des communes et l'identification des pistes de mutualisation,
- un pilotage participatif avec la constitution de deux instances : COPIL et COTECH.

Le projet de schéma proposé par le SICOVAL est le fruit du travail participatif et collaboratif engagé auprès des communes (entretiens individuels et collectifs auprès d'élus, DGS et cadres communaux et intercommunaux).

Il s'articule autour de 9 chantiers portant sur des thématiques et des périmètres différents :

- | | |
|---|----------------------------|
| 1. Achat | 5. Formation |
| 2. Juridique | 6. Systèmes d'information |
| 3. Finances / comptabilité | 7. Commande publique |
| 4. Santé et prévention / sécurité des équipements | 8. Assurances |
| | 9. Innovation territoriale |

Il convient aujourd'hui que les communes donnent leur avis sur ce document afin que le SICOVAL puisse adopter le schéma de mutualisation.

Ce document n'engage pas les communes sur le niveau de mutualisation souhaité et exprimé au travers de l'étude mais exprime sur la durée du mandat une intention générale sur le cadre et la méthode de mutualisation.

Il doit être considéré comme une étape dans cette action de long terme et non comme un aboutissement.

Le schéma sera donc progressif dans sa mise en œuvre qui interviendra dans le cadre de conventions soumises au vote des assemblées délibérantes de chaque collectivité.

Ce schéma a fait l'objet d'une présentation aux élus lors du dernier conseil municipal.

Aux regards des éléments exposés ci-dessus et après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal donne un avis favorable sur le projet de schéma de mutualisation des services du SICOVAL (2016-2020).

D) Dissolution du SIVURS

D'ici le 31 décembre 2016, le Préfet prendra l'arrêté de dissolution du SIVURS avec effet au 31 août 2017. Il fixera notamment la répartition du personnel entre les communes-membres.

Très rapidement, les communes qui souhaitent une reprise par le SICOVAL doivent s'engager définitivement. Sur ce point, le conseil municipal d'ISSUS confirme sa volonté de voir aboutir cette procédure de reprise.

Ces communes auront à travailler ensemble pour présenter au SICOVAL un service de restauration économiquement viable, en prenant en compte les objectifs de qualité des repas à servir aux élèves.

En décembre 2015, le SICOVAL s'est engagé à reprendre l'activité du SIVURS mais il a précisé qu'il ne reprendrait aucune charge à son compte.

Les communes doivent donc travailler également sur le remboursement de la dette du SIVURS (construction de la cuisine centrale) ; en principe, ce remboursement devrait être financé par la trésorerie du syndicat.

Les solutions alternatives, SPL et SCOP, seront étudiées une dernière fois.

Le conseil municipal souhaite rester dans la nouvelle structure, émanation du SIVURS, en privilégiant la reprise par le SICOVAL.

E) Projet d'aménagement d'une nouvelle cuisine dans la salle des fêtes

La cuisine utilisée actuellement est trop petite et peu fonctionnelle.

Pour aménager une nouvelle cuisine, plusieurs idées sont exposées par les conseillers municipaux, du point de vue des lieux ou de l'équipement.

Il est décidé de recourir aux services d'un maître d'œuvre et d'inscrire cette dépense au budget 2017.

F) Charges d'utilisation du gymnase d'Ayguesvives par le collège d'Ayguesvives en 2015

Comme la commune d'AYGUESVIVES finance les charges d'utilisation du gymnase du collège d'AYGUESVIVES et assure également l'entretien des espaces verts du collège, elle entend demander à la commune d'ISSUS une participation financière en fonction du nombre d'élèves issusiens scolarisés dans cet établissement.

Dans ce cadre, la commune d'AYGUESVIVES a indiqué que le montant de cette participation pour l'exercice 2015 s'élève à 25.51 € compte tenu de l'accueil d'un élève.

Après vérification, il s'avère qu'un jeune homme d'ISSUS était bien scolarisé au collège d'AYGUESVIVES durant l'année scolaire 2015/2016. Ce jeune homme est également scolarisé au collège d'AYGUESVIVES pour l'année scolaire 2016/2017 (en classe de 3^{ème}).

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal accepte le paiement de la participation demandée, approuve la « convention d'utilisation du gymnase et des espaces verts par les élèves du collège d'AYGUESVIVES résidant à ISSUS », jointe en annexe, étant précisé que cette convention se renouvellera tacitement d'année en année, et charge le Maire de signer cette convention et tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

G) Décision budgétaire modificative n°6

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal vote la décision budgétaire modificative suivante permettant :

- 1) de verser 100 € à l'association PEAL, dépense à imputer au compte 6574, en vue du paiement des chocolats fournis pour le Repas des Aînés ;
- 2) la rénovation de la clôture de l'école (dépense estimée à 10 000 €) ;
- 3) d'ajuster les crédits ouverts aux comptes 6531 et 6533 (prise en compte de l'évolution du point d'indice pour les indemnités des élus) : + 37 € au compte 6531 et + 3 € au compte 6533 ;
- 4) de payer la participation demandée par la commune d'AYGUESVIVES dans le cadre de la convention précitée (pour 2015) : + 26 € au compte 6558.

H) Remplacement de personnel

Le Maire est autorisé à recruter un ou des agents contractuels pour remplacer un agent de la collectivité appelé en formation professionnelle aux dates suivantes soit : 01/02/2017, 02/02/2017, et 03/02/2017, soit 13/03/2017, 14/03/2017 et 15/03/2017.

I) Eclairage public de la mairie

Le SDEHG a transmis en mairie son étude concernant l'éclairage public des façades de la mairie. Le coût de l'opération est estimé à 4 643 €. La part à financer par la commune d'ISSUS serait de 1 211 €.

Monsieur NAVARRO fait remarquer que le coût lui semble élevé compte tenu des travaux à réaliser et des fournitures à installer.

Le conseil municipal le charge d'étudier cette affaire et de présenter ses conclusions lors d'une prochaine séance.

J) Dénomination de la rue du lotissement Le Panorama

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal décide que le nom de la rue du lotissement sera : « rue de l'Ausèl » (ausèl signifie oiseau en occitan).

K) Point sur les travaux du groupe de travail zérophyto

Madame CELARIES présente les conclusions de la réunion du groupe de travail datée du 14 novembre 2016.

Il s'avère que le coût d'une machine permettant de désherber à l'eau chaude (120°C) est trop élevé pour notre commune : le montant de l'acquisition serait de 23 635.20 € TTC, la location reviendrait à 1 810.24 € TTC/trimestre pendant 5 ans.

Un achat mutualisé, avec les communes voisines ou sein du SICOVAL, est envisagé.

Cependant, avant toute éventualité d'achat, il faut évaluer précisément nos besoins.

Sur ce point, le SICOVAL, qui n'utilise plus de produits phytosanitaires depuis 2004, pourrait mettre son expérience à notre service et propose de nous aider pour établir un plan de gestion des espaces publics.

Au terme de son étude, à laquelle pourront être associés la FREDON et/ou des étudiants, le conseil municipal, après avis du comité consultatif, pourra déterminer comment seront entretenus les différents espaces vers communaux. Le moment venu, des actions de communications expliqueront les choix du conseil municipal.

Le Maire explique que l'appui du SICOVAL sera payant.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal charge le Maire de solliciter un devis auprès du SICOVAL pour la prestation de conseil et d'assistance décrite en séance.

L) Comptes-rendus des réunions des assemblées des établissements publics de coopération intercommunale dont la commune est membre et informations concernant ces EPCI

SICOVAL : huit conseillers municipaux d'ISSUS étaient présents au séminaire du SICOVAL organisé le 19 novembre dernier, cette participation a été saluée à de nombreuses reprises. Le Maire remercie vivement les conseillers municipaux d'avoir répondu en nombre à son invitation.

M) Questions diverses

- 1) Travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux : les travaux de maçonnerie débiteront mi-décembre.
- 2) Salle du conseil municipal : prévoir l'acquisition d'un nouveau tableau blanc en 2017.
- 3) Rebouchage des nids de poule : 5 tonnes d'enrobé à froid seront livrées prochainement, les travaux pourront ensuite être organisés.
- 4) Salle des fêtes : une condensation inhabituelle a été remarquée lors de la soirée organisée par le comité des fêtes le 26 novembre. SOLEVAL sera sollicité pour une étude de cette situation.
- 5) Elections 2017 : les dates à retenir sont les suivantes : 23 avril et 7 mai pour l'élection présidentielle, 11 juin et 18 juin pour les élections législatives.
- 6) Nouvelle serrure à l'école : l'adaptation d'une serrure électrique sur la porte d'entrée de l'école n'est pas simple, une dernière vérification de la faisabilité de l'opération est prévue le lundi 19 décembre (démontage).

Séance levée à 20h45. Prochain conseil municipal : le mardi 24 janvier 2017 à 18h45.